

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024 A 21 H SALLE MUNICIPAL

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, BOUSQUET Christiane, ROLLAND Christian, CALAS Pierre, CAMP Marie-Angélique, BRETHERS-ARNAULT Mickael, BASCOUL Virginie, FOLLIOU Philippe, ROUCAIROL Nadine, JOULIE Aymeric, CHARBONNIER Joël, PAYRASTRE Bénédicte, GASTON Agnès, MAZEL Sophie.

Secrétaire de séance : CAMP Marie-Angélique

Validation du compte rendu conseil municipal du 8 mars 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Vote du Budget Forêt 26723 - 2024

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget Forêt 26723 de l'exercice 2024 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :

Article 1 :

L'adoption du budget Forêt 26723 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 629.00 Euros

En dépenses à la somme de : 629.00 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|---------------|
| 011 | Charges à caractère général | 200.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 103.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 223.00 |
| Total dépenses de fonctionnement | | 526.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|-------------------------------------|---------------|
| 75 | Autres produits de gestion courante | 526.00 |
| Total recettes de fonctionnement | | 526.00 |

Section d'investissement

Dépenses

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|---------------|
| 001 | Solde d'exécution section investissement | 103.00 |
| Total dépenses d'investissement | | 103.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|---------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 103.00 |
| Total recettes d'investissement | | 103.00 |

Budget Forêt 26723, adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Aquamonts Base de Loisirs 26724 - 2024

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget Aquamonts Base de Loisirs 26724 de l'exercice 2024 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :

Article 1 :

L'adoption du budget Aquamonts -Base de Loisirs 26724 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 313 256.00 Euros

En dépenses à la somme de : 313 256.00 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|---|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 115 300.00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 45 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 100.00 |
| 66 | Charges financières | 5 267.00 |
| 67 | Charges spécifiques | 100.00 |
| 68 | Dot. aux amortissements et provisions | 1 000.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 61 278.00 |
| Total dépenses de fonctionnement | | 228 045.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 117 000.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 2 000.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 107 045.00 |
| 78 | Reprise sur amortissements et provisions | 2 000.00 |
| Total recettes de fonctionnement | | 228 045.00 |

Section d'investissement

Dépenses

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 29 017.00 |
| 001 | Solde d'exécution section investissement | 56 194.00 |
| Total dépenses d'investissement | | 85 211.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 23 933.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 61 278.00 |
| Total recettes d'investissement | | 85 211.00 |

Budget Aquamonts - Base de Loisirs 26724, adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Photovoltaïques 26725 - 2024

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget Photovoltaïques 26725 de l'exercice 2024 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

Le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :**Article 1 :**

L'adoption du budget Photovoltaïques 26725 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 122 148.00 Euros

En dépenses à la somme de : 122 148.00 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement**Dépenses**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 6 200.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 10 000.00 |
| 66 | Charges financières | 3 041.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 8 135.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 224.00 |
| Total dépenses de fonctionnement | | 31 600.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|-------------------------------------|------------------|
| 70 | Ventes produits fabriqués, services | 31 600.00 |
| Total recette de fonctionnement | | 31 600.00 |

Section d'investissement**Dépenses**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 7 558.00 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 82 990.00 |
| Total dépenses d'investissement | | 90 548.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 71 000.00 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 7 189.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 8 135.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 224.00 |
| Total recettes d'investissement | | 90 548.00 |

Budget Photovoltaïques 26725, adopté à l'unanimité.

Vote du Budget AEP Eau et Assainissement 26721 - 2024

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget AEP Eau et Assainissement 26721 l'exercice 2024 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

Le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :

Article 1 :

L'adoption du budget AEP Eau et Assainissement 26721 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 511 537.00 Euros

En dépenses à la somme de : 511 537.00 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement**Dépenses**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 55 815.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 45 000.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 20 400.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 3 300.00 |
| 66 | Charges financières | 13 645.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500.00 |
| 68 | Dot. Amortist, dépréciat ^o , provisions | 2 000.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 74 243.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 54 067.00 |
| Total dépenses de fonctionnement | | 268 970.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 70 | Ventes produits fabriqués, services | 165 400.00 |
| 74 | Subventions d'exploitation | 74 380.00 |
| 78 | Reprise amort., dépréciat ^o et provisions | 1 800.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 27 390.00 |
| Total recettes de fonctionnement | | 268 970.00 |

Section d'investissement

Dépenses

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|-------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 36 994.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 150 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 28 183.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 27 390.00 |
| Total dépenses d'investissement | | 242 567.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|-------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 25 190.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 2 200.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 74 243.00 |
| 001 | Solde d'exécution sect ^o d'investissement | 140 934.00 |
| Total recettes d'investissement | | 242 567.00 |

Budget AEP Eau et Assainissement 26721, adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Principal de la Commune 26720 - 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget Principal de la Commune 26720 de l'exercice 2024 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

Le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :

Article 1 :

L'adoption du budget Principal de la Commune de Saint Pierre de Trivisy 26720 pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 379 796.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 379 796.00 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|---|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 189 506.00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 432 600.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 22 572.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 183 931.00 |
| 66 | Charges financières | 19 500.00 |
| 67 | Charges spécifiques | 1 000.00 |
| 68 | Dot. aux amortissements et provisions | 200.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 226 802.00 |
| Total dépenses de fonctionnement | | 1 076 111.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|---------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 10 000.00 |
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 199 300.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 269 040.00 |
| 74 | Dotations et participations | 393 381.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 42 010.00 |
| 76 | Produits financiers | 4 046.00 |
| 77 | Produits spécifiques | 100.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 158 234.00 |
| Total recettes de fonctionnement | | 1 076 111.00 |

Section d'investissement**Dépenses**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|-------------------------------------|---------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 239 400.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 993 235.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 50.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 71 000.00 |
| Total dépenses d'investissement | | 1 303 685.00 |

Recettes

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|---------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 675 426.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 200 000.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 131 000.00 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 61 201.00 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 1 500.00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 7 558.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 226 802.00 |
| 001 | Solde d'exécution section investissement | 198.00 |
| Total recettes d'investissement | | 1 303 685.00 |

Budget Principal de Commune 26720, adopté à l'unanimité.

Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de l'espace Camping-Car

Monsieur le Maire indique qu'il convient de souscrire un emprunt de 80 000 € pour le financement de l'espace Camping-car.

Après avoir consulté et mis en concurrence plusieurs organismes bancaires, il s'avère que la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées propose l'offre de financement la plus intéressante, dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Montant du prêt : 80 000 €
- Prêt à taux fixe : 3.87 %

- Durée du prêt : 5 ans
- Echéance trimestrielle : 4 418.73 €
- Montant annuel : 17 674.92 €
- Frais de dossier : 150 €
- Coût total du prêt : 8 524.60 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de financement et des conditions générales de prêt proposés par la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Souscription d'un emprunt de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour investissement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt d'un montant de 200 000 € pour le financement d'investissements (achat maison « Bru », vitraux église Ganoubre et travaux de réfection du bassin d'Aquamonts).

Après avoir consulté et mis en concurrence plusieurs organismes bancaires, il s'avère que la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées propose l'offre de financement la plus intéressante, dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Montant du prêt : 200 000 €
- Prêt à taux fixe : 4.04 %
- Durée du prêt : 15 ans
- Echéance trimestrielle : 4 461.03 €
- Montant annuel : 17 844.12 €
- Frais de dossier : 200 €
- Coût total du prêt : 67 861.80 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de financement et des conditions générales de prêt proposé par la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Arrêté portant renonciation au transfert du pouvoir de police de la publicité à l'EPCI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre un Arrêté pour renoncer au transfert du pouvoir de police de la publicité à l'EPCI

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux » (CCSVP) ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 « climat et résilience », notamment son article 17 relatif à la décentralisation de l'instruction et de la police de la publicité ;

Arrête

Article 1er :

Déclare s'opposer au transfert à la Présidente de la communauté de communes du pouvoir de police spéciale de la publicité.

Article 2^{ème} :

Ampliation du présent arrêté sera adressé au représentant de l'Etat et à la Présidente de la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux ».

Bail précaire pour le point de restauration rapide le "Parissou"

Monsieur le Maire rappelle par délibération D_2022_008 en date du 21 janvier 2022, le conseil municipal avait décidé de mettre l'ensemble de la structure le point de restauration rapide le "Parissou" sous la gestion d'un contrat de Bail précaire.

Monsieur le Maire informe que les occupants de ces deux dernières années, qui étaient engagés encore pour cette année, nous ont informé dernièrement que pour des raisons de santé ils ne pouvaient plus assurer la saison.

Au vu de l'urgence, une annonce a été publiée aux annonces légales, sur les réseaux et affichée en Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail précaire qui sera proposé. Ce bail précise toutes les modalités d'engagements du Bailleur et du Preneur. Sa durée sera de 1 an, renouvelable tous les ans et le prix du loyer est fixé à 8 500 € par an. Une caution de 1 500 € sera demandée.

Monsieur le Maire s'engage auprès du conseil municipal de l'informer des candidatures et du choix de la

commission d'ouverture des plis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions du bail précaire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Question diverses :

Eclairage public. Monsieur Joël CHARBONIER, Adjoint au Maire, renouvelle sa demande concernant l'éclairage public, il interroge sur le fait que beaucoup de Communes voisines ont mis en place un éclairage restreint la nuit et que nous, nous continuons à laisser l'éclairage continuellement.

Monsieur Claude ZENON, Adjoint au Maire, lui indique que la plus part des ampoules ont été changées par des ampoules à basse consommation, nous attendons de voir sur plusieurs factures d'éclairage public. Il précise qu'il n'est pas opposé à des restrictions mais il faut bien le décider et voir avec le SDET se qui est possible.

Association la Pourtanelle. Monsieur Christian ROLLAND informe qu'il a été sollicité par l'Association la Pourtanelle pour la mise en sécurité de l'espace du four à pain.

Le Conseil Municipal a décidé d'intervenir avec une subvention exceptionnelle pour la réalisation des travaux de mise en sécurité.

Monsieur Christian ROLLAND indique qu'un riverain du hameau de Sénégats se plaint du passage de quads près de chez lui.

Association de motards de Mazamet. demande lors d'une randonnée sur notre village la possibilité d'utiliser le mini-golf gratuitement.

Il est décidé de l'autoriser, en échange ils devront faire de la publicité.

Livret animation : sentier « les trésors de la nature ». La Communauté de Communes nous a transmis une proposition de l'Atelier Nature et Territoire, concernant la création d'un livret qui accompagnerait la visite du nouveau sentier d'interprétation sentier « les trésors de la nature ». Mme la Présidente de la Communauté de Communes nous ayant fait part que les financements pour ce projet avait largement été dépassés, elle souhaiterait que nous prenions en charge ce livret d'accompagnement.

Le devis de 4 416 € TTC, comprend la rédaction de contenu ludique en lien avec le parcours et la création graphique et mise en page d'un livret A5 de 16 pages, fourniture d'un fichier PDF HD prêt à l'impression.

Le conseil municipal décide de ne pas valider le devis.

Location de la remorque frigo. Monsieur le Maire informe que des particuliers demandent la location de la remorque frigo. Actuellement elle est prêtée gracieusement aux associations et repas de quartier.

Les questions sont : est-ce qu'on l'on loue la remorque frigo aux particuliers et si oui, à quel prix ?

Le conseil municipal décide, de continuer la gratuité de celle-ci pour les associations de la commune et fixe le tarif aux particuliers à 100 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h.